



La protection au titre des monuments historiques

Chiffres-clés au 1^{er} janvier 2022



**Bilan
2021**



MONUMENT
HISTORIQUE

Au 1^{er} janvier 2022, 44 769 immeubles sont protégés au titre des monuments historiques, dont 14 273 classés et 30 496 inscrits.



Illustrations de la couverture

Paris VIIe, église Saint-François-Xavier, huile sur toile, Vierge à l'Enfant avec saint Jean-Baptiste et sainte Geneviève par Lubin Baugin : classement par arrêté du 14 juin 2021 © DRAC Île-de-France - Sophie Picquot-Boquillon.

Pau (Pyrénées-Atlantique), église paroissiale Saint-Martin, coupole du ciborium : classement par arrêté du 27 mai 2021 © Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel - Michel Dubau, 2012.

Maquette : Marc Lévêque

Ministère de la Culture - Direction générale des patrimoines et de l'architecture – 1er trimestre 2023

ISBN 978-2-11-167958-0

SOMMAIRE

I LA PROTECTION DES IMMEUBLES.....	5
I.1 État des lieux de la protection des immeubles.....	5
Répartition géographique des immeubles protégés MH (classés / inscrits).....	5
Répartition des immeubles protégés MH par type de propriété.....	6
Répartition des immeubles protégés MH par typologie d'architecture.....	6
Répartition des immeubles protégés MH par période de construction.....	6
I.2 Décisions de protection d'immeubles au titre des monuments historiques prises en 2021...7	7
Décisions de classement.....	7
Répartition des immeubles classés MH en 2021 par type de propriété.....	7
Répartition des immeubles classés MH en 2021 par typologie d'architecture.....	7
Répartition des immeubles classés MH en 2021 par période de construction.....	7
Décisions d'inscription.....	8
Répartition des immeubles inscrits MH en 2021 par type de propriété.....	8
Répartition des immeubles inscrits MH en 2021 par typologie d'architecture.....	8
Répartition des immeubles inscrits MH en 2021 par période de construction.....	8
Quelques exemples d'immeubles classés en 2021.....	9
I.3 La protection des domaines nationaux.....	12
II LA PROTECTION DES OBJETS MOBILIERS.....	13
II.1 État des lieux de la protection des objets mobiliers.....	13
Répartition géographique des objets mobiliers protégés MH (classés/inscrits).....	13
Répartition des objets mobiliers classés et inscrits par type de propriété.....	14
Répartition des objets mobiliers classés et inscrits par période.....	14
II.2 Décisions de protection d'objets mobiliers au titre des monuments historiques prises en 2021.....	15
Décisions de classement.....	15
Répartition des objets mobiliers classés MH en 2021 par type de propriété.....	15
Répartition des objets mobiliers classés MH en 2021 par typologie.....	15
Répartition des objets mobiliers classés MH en 2021 par période.....	16
Décisions d'inscription.....	16
Répartition des objets mobiliers inscrits MH en 2021 par type de propriété.....	16
Répartition des objets mobiliers inscrits MH en 2021 par typologie.....	16
Quelques exemples d'objets mobiliers classés en 2021.....	17

I LA PROTECTION DES IMMEUBLES

I.1 État des lieux de la protection des immeubles

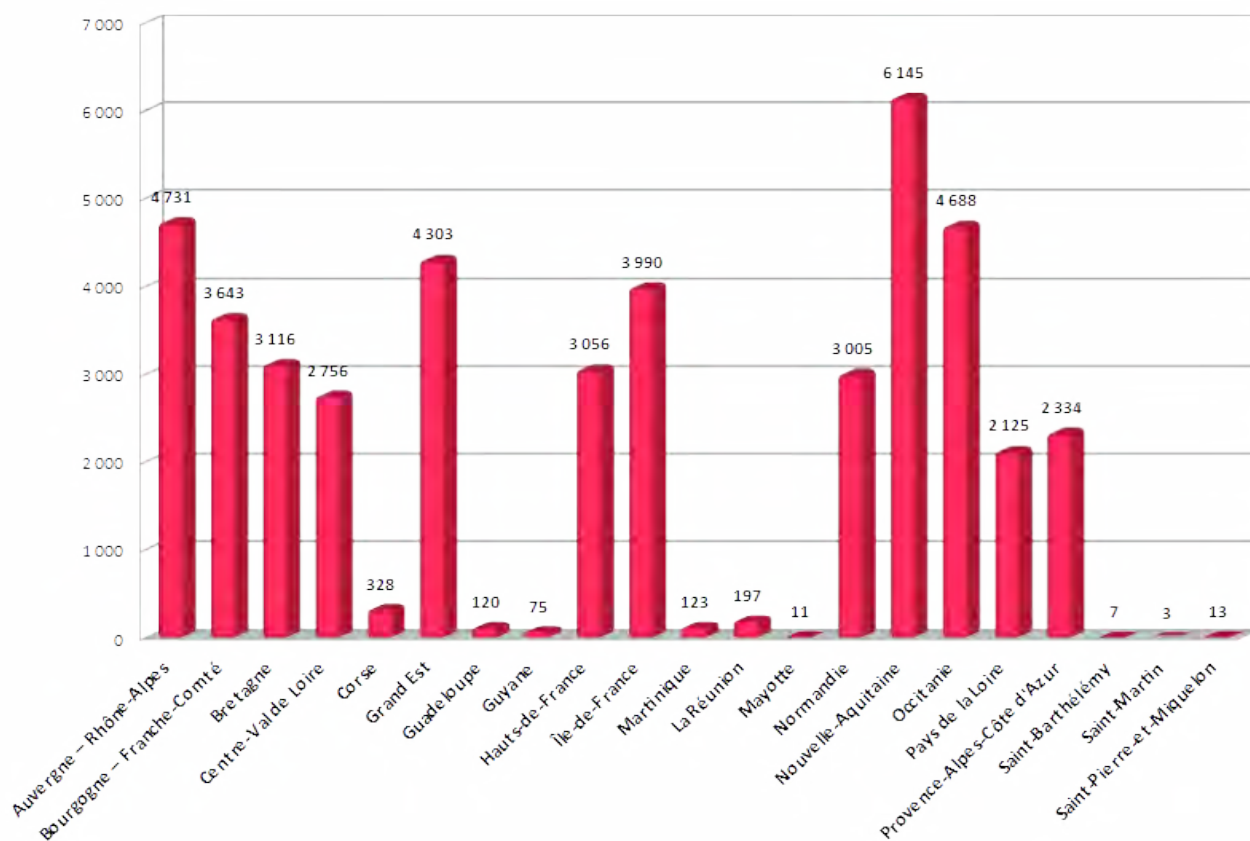
Au 1^{er} janvier 2022, 44 769 immeubles sont protégés au titre des monuments historiques, dont 14 273 classés et 30 496 inscrits.

Les deux principales périodes de protection sont :

- les années 1910-1930, période de reconstruction après la Première Guerre mondiale ;
- les décennies 1980-2000, en raison notamment de la déconcentration des décisions d'inscription, prises depuis 1985 par les préfets de région, et de l'élargissement du champ patrimonial à de nouvelles catégories d'immeubles.

Depuis le milieu des années 2000, le rythme des décisions de protection s'est stabilisé entre 200 et 300 mesures par an.

Répartition géographique des immeubles protégés MH (classés / inscrits)



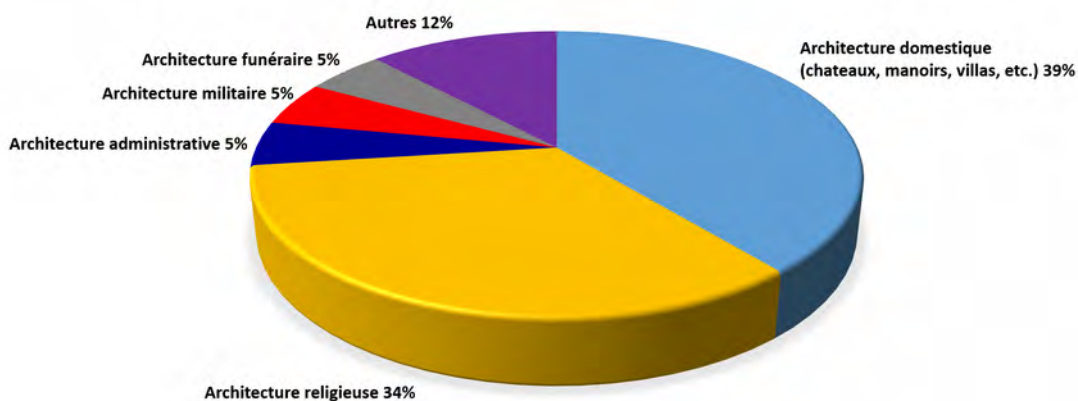
Répartition des immeubles protégés MH par type de propriété



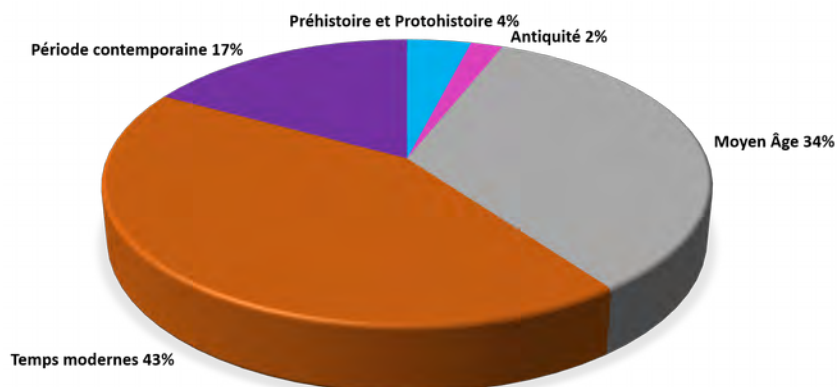
51 % des immeubles protégés appartiennent à des propriétaires publics, dont près de 48 % aux collectivités territoriales et environ 3 % à l'État.

46 % des communes disposent d'au moins un immeuble protégé au titre des monuments historiques sur leur territoire. Parmi elles, 76 % sont des communes de moins de 2 000 habitants.

Répartition des immeubles protégés MH par typologie d'architecture



Répartition des immeubles protégés MH par période de construction



Le patrimoine du XX^e siècle représente 5,4 % du patrimoine immobilier protégé au titre des monuments historiques, soit 2 472 immeubles.

I.2 Décisions de protection d'immeubles au titre des monuments historiques prises en 2021

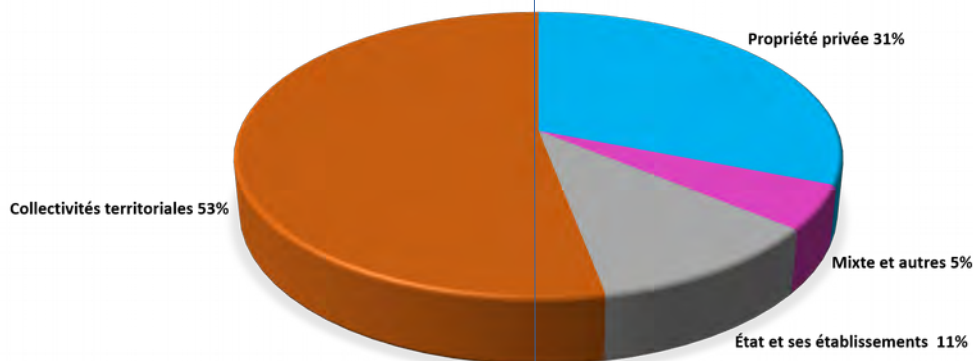
Décisions de classement

36 décisions de classement d'immeubles au titre des monuments historiques ont été prises :

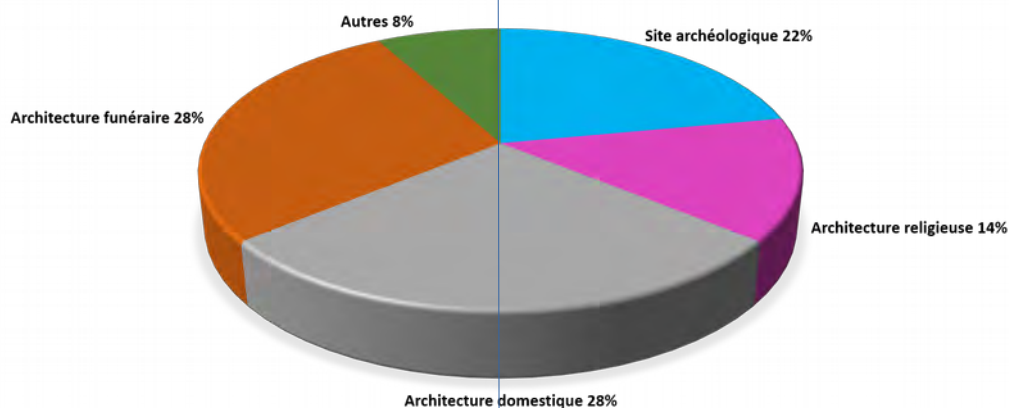
- 25 classements concernent des propriétés publiques, dont 4 propriétés de l'État et de ses établissements publics, et 19 propriétés des collectivités territoriales, parmi lesquelles 18 propriétés de communes ;
- 11 classements concernent des propriétés privées et 2 concernent des propriétés mixtes.

Parmi ces décisions, une décision de classement d'office par décret en Conseil d'État a été prise pour l'ancienne chapelle Saint-Jacques à Bordeaux, propriété privée, qui avait fait l'objet d'une décision d'instance de classement en 2020.

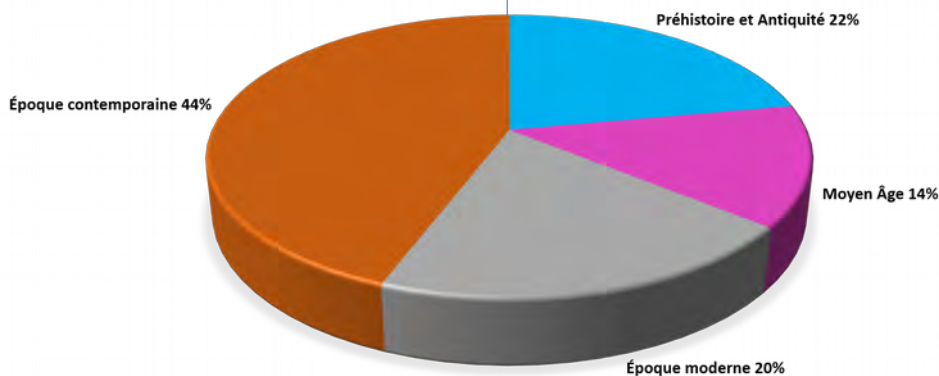
Répartition des immeubles classés MH en 2021 par type de propriété



Répartition des immeubles classés MH en 2021 par typologie d'architecture



Répartition des immeubles classés MH en 2021 par période de construction



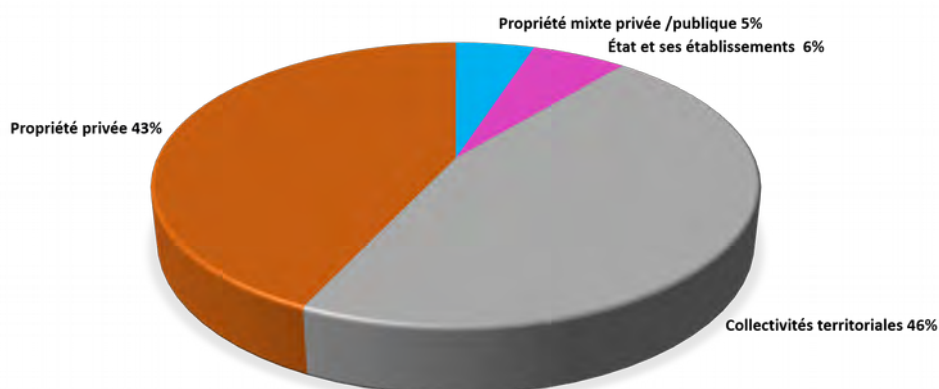
Décisions d'inscription

246 décisions d'inscription d'immeubles au titre des monuments historiques ont été prises :

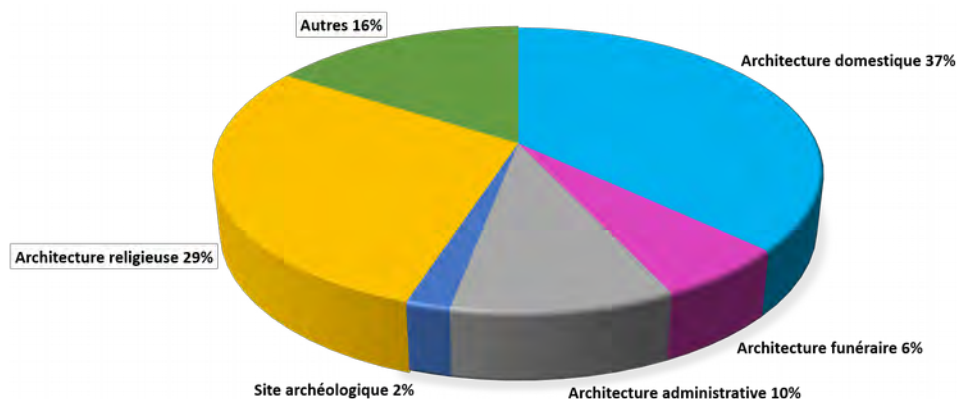
- 127 inscriptions concernent des propriétés publiques (dont 14 appartenant à l'État, et 113 appartenant à des collectivités territoriales) ;
- 107 des propriétés privées ;
- 12 des immeubles en propriété mixte.

3 décisions de radiation de l'inscription au titre des monuments historiques ont été prises, dont 1 concernant une propriété publique et 2 concernant des propriétés privées.

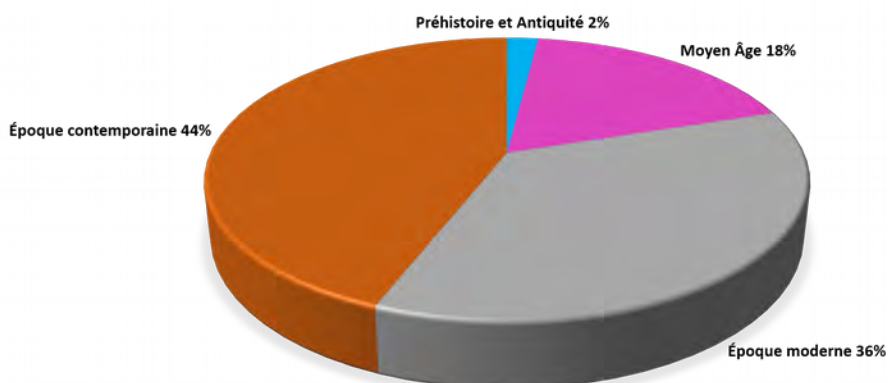
Répartition des immeubles inscrits MH en 2021 par type de propriété



Répartition des immeubles inscrits MH en 2021 par typologie d'architecture



Répartition des immeubles inscrits MH en 2021 par période de construction



Quelques exemples d'immeubles classés en 2021

Viaduc du Viaur

Tauriac-de-Naucelle (Aveyron) et Tanus (Tarn)

Arrêté du 28 décembre 2021 <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00095650>



Crédit photographique : DRAC Occitanie CRMH

Ce viaduc ferroviaire a été construit au-dessus de la vallée du Viaur, afin de permettre le passage de la ligne Castelnau-d'Aud-Rodez et de relier en train les départements du Tarn et de l'Aveyron.

Inauguré en 1902, ce viaduc d'une conception audacieuse est l'œuvre de l'ingénieur albigeois Paul-Joseph Bodin. L'utilisation de la technique des arcs équilibrés lui permet de franchir 220 m d'une seule portée, en culminant à 116 m. Les deux ossatures reposent de chaque côté de la vallée sur des appuis en maçonnerie au moyen de sabots articulés.

Monument torréen de Foce

Argiusta-Moriccio (Corse-du-Sud)

Arrêté du 16 avril 2021 <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA2A000044>

Dans le tiers sud de la Corse, les *torre*, constructions à l'aspect monumental et massif, de plan circulaire, caractérisent la civilisation torréenne datant de l'âge du Bronze.

La *torre* de Foce présente un plan classique pour ce type d'édifice. Elle comprend une pièce centrale qui communique avec trois petites chambres aveugles. Les environs comprennent des terrasses et des murs d'enceinte.

L'édifice se signale par ses dimensions, par la conservation de ses parements et par la lisibilité de son organisation intérieure.



Crédit photographique : DRAC Corse CRMH

Chapelle Saint-Jacques

Bordeaux (Gironde)

Décret du 27 mai 2021 <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA33000234>

Cette chapelle, exceptionnelle par ses proportions, est le dernier vestige de l'hôpital-prieuré Saint-Jacques, fondé au XII^e siècle.

Elle constitue l'un des rares témoignages de l'histoire médiévale de la ville de Bordeaux.

Le chœur a été repris au XV^e siècle. La voûte de la nef date du XIX^e siècle.

Elle sert actuellement de garage et son état de conservation est préoccupant.

Au regard de son caractère exceptionnel, la chapelle a été classée d'office, pour garantir sa remise en valeur et sa pérennité.



Crédit photographique : DRAC Nouvelle-Aquitaine CRMH

Maison Kérautem, dite manoir de Lesenor

Locquéno (Finistère)

Arrêté du 21 décembre 2021 <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00135266>

Cette maison est l'œuvre de l'architecte autodidacte Roger Le Flanchec, très influencé par Le Corbusier. Il est l'auteur d'environ trois cents projets, dont seuls quarante environ ont été réalisés.

Surplombant la rivière de Morlaix, l'édifice a été édifié dans les années 1965-1966, dans une ancienne carrière, en s'intégrant au paysage.

Les espaces à vivre sont organisés selon le principe du plan libre, traduction de l'influence de Le Corbusier, au même titre que l'emploi du béton.



Crédit photographique : DRAC Bretagne CRMH

Neuf monuments commémoratifs de la Première Guerre mondiale

Néris-les-Bains (Allier), Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Saint-Martin-Valmeroux (Cantal), Montbrison (Loire), Saint-Étienne (Loire), Saint-Martin d'Estréaux (Loire), Lyon (Métropole de Lyon), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Arrêté du 28 décembre 2021 <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA42000049>

Cette série de classements de monuments aux morts est le fruit d'une étude sélective réalisée à l'échelle de la région.

À Clermont-Ferrand, deux commandes ont été passées : un monument dédié aux combattants, place Salford, et un monument aux morts, au cimetière des Carmes (ici illustré).

Reprenant la forme d'un mastaba, le monument est l'œuvre de l'architecte André Papillard et du sculpteur Jean Camus.



Crédit photographique : DRAC Auvergne-Rhône-Alpes CRMH

Grotte de Bruniquel

Bruniquel (Tarn-et-Garonne)

Arrêté du 3 décembre 2021 <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA82000042>



Crédit photographique : DRAC Occitanie CRMH

Cette grotte renferme des accumulations de formes annulaires de spéléothèmes, essentiellement de stalagmites volontairement brisées, représentant plus de deux tonnes.

Cette structure anthropique datant de 176 500 ans environ, constitue un *unicum* en tant qu'ensemble architecturé du Paléolithique moyen ancien. Elle représente une avancée dans la connaissance des groupes précédant les Néandertaliens classiques en Europe.

I.3 La protection des domaines nationaux

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a instauré dans le code du patrimoine la nouvelle catégorie juridique des domaines nationaux, destinés à établir une protection particulière sur des « ensembles immobiliers présentant un lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation et dont l'État est, au moins pour partie, propriétaire ».

Dans les périmètres fixés et pour les emprises appartenant à l'État, les domaines nationaux sont inaliénables, imprescriptibles et inconstructibles, à l'exception des bâtiments et structures nécessaires à leur entretien ou à leur visite par le public, ou s'inscrivant dans un projet de restitution architecturale, de création artistique ou de mise en valeur.

Les parties appartenant à l'État, si elles ne le sont pas déjà, sont classées au titre des monuments historiques dès l'entrée en vigueur du décret. S'agissant des parties appartenant à une personne publique, autre que l'État ou l'un de ses établissements publics, ou à une personne privée, elles sont inscrites au titre des monuments historiques si elles ne sont pas déjà protégées. L'État pourra, en cas de cession, exercer un droit de préemption. L'utilisation de leur image à des fins commerciales est soumise à autorisation de leurs gestionnaires.

Une première liste de six domaines nationaux a été créée en 2017 (décret n° 2017-720 du 2 mai 2017 fixant la liste et le périmètre de domaines nationaux).

Il s'agit des domaines nationaux du palais de l'Élysée, du palais du Louvre et des Tuileries à Paris, du château de Chambord (Loir-et-Cher), du château d'Angers (Maine-et-Loire), du château de Pau (Pyrénées-Atlantiques) et du palais du Rhin à Strasbourg (Bas-Rhin).

En 2021 (décret n° 2021-1174 du 10 septembre 2021 complétant la liste R. 621-98 du code du patrimoine et délimitant le périmètre de domaines nationaux), cette première liste a été complétée par l'ajout de cinq nouveaux domaines nationaux :

- Le Palais-Royal (Paris) ;
- Le palais de la Cité (Paris) ;
- Le château de Vincennes (Val-de-Marne) ;
- Le château de Coucy (Aisne) ;
- Le château de Pierrefonds (Oise).

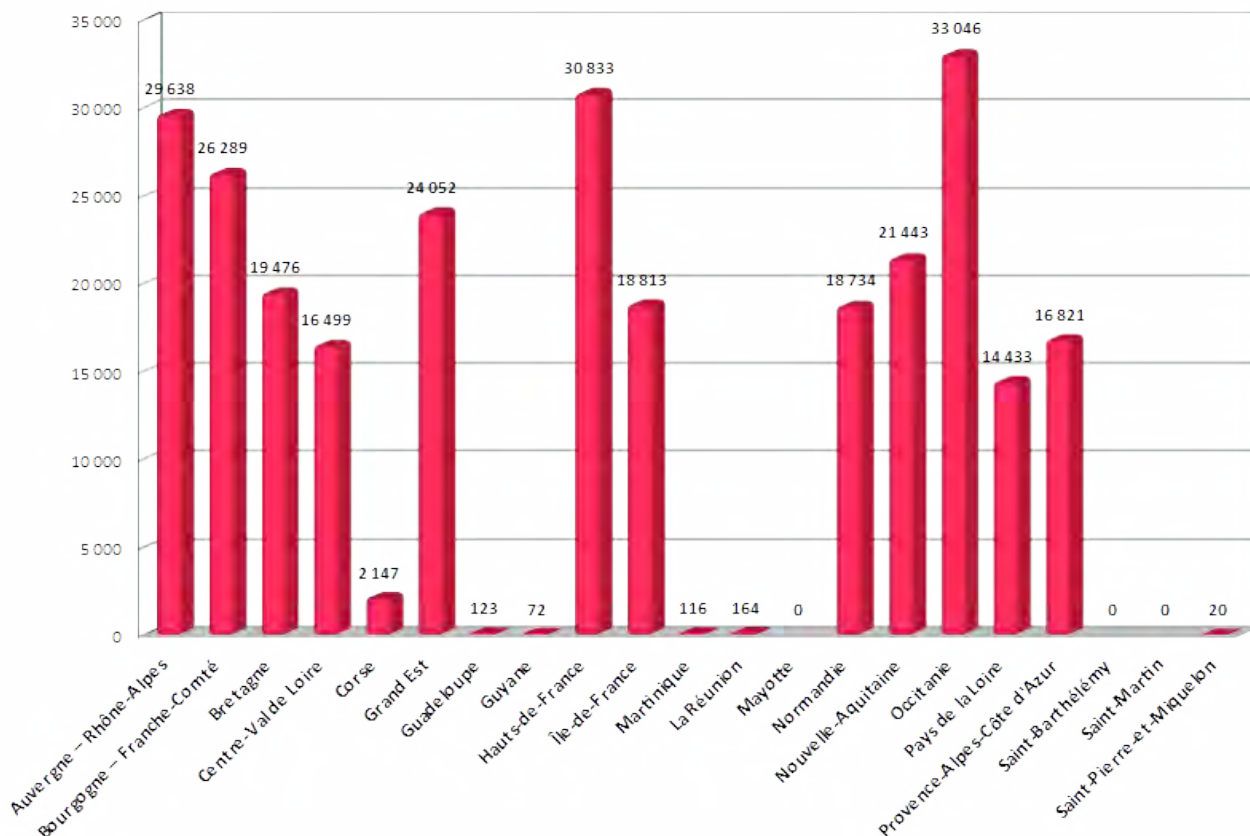
Au 1^{er} janvier 2022, on comptait onze domaines nationaux.

II LA PROTECTION DES OBJETS MOBILIERS

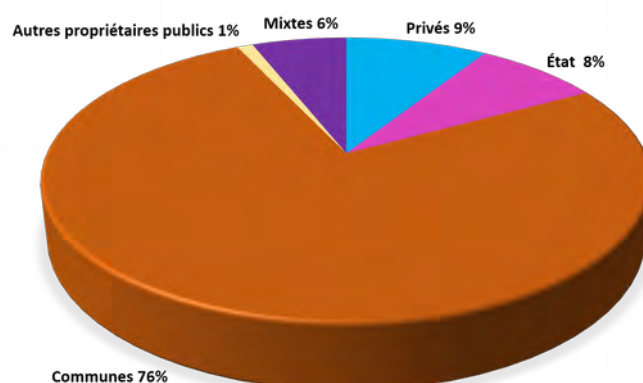
II.1 État des lieux de la protection des objets mobiliers

Au 1^{er} janvier 2022, plus de 275 000 objets mobiliers sont protégés au titre des monuments historiques, dont près de 125 000 classés (depuis 1891) et plus de 150 000 inscrits (depuis 1970).

Répartition géographique des objets mobiliers protégés MH (classés/inscrits)

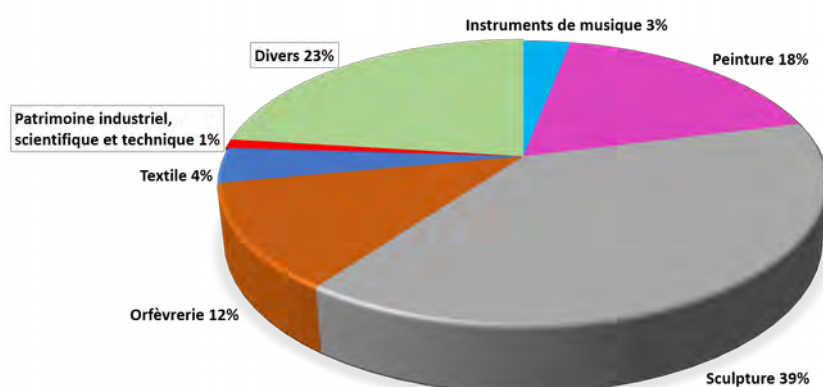


Répartition des objets mobiliers classés et inscrits par type de propriété

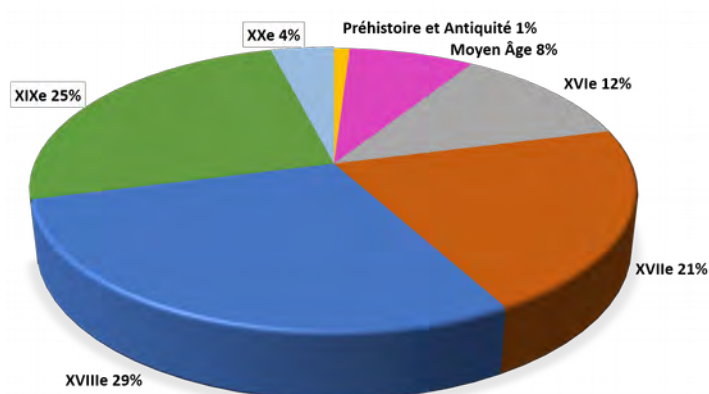


Plus de 86 % des objets mobiliers protégés appartiennent aux collectivités territoriales ou à l'État.

Répartition des objets mobiliers classés et inscrits par typologie



Répartition des objets mobiliers classés et inscrits par période



II.2 Décisions de protection d'objets mobiliers au titre des monuments historiques prises en 2021

Décisions de classement

30 décisions de classement d'objets mobiliers, portant sur 35 objets mobiliers, ainsi qu'une décision de création de servitude de maintien dans les lieux pour 88 objets mobiliers déjà classés, ont été prises en 2021.

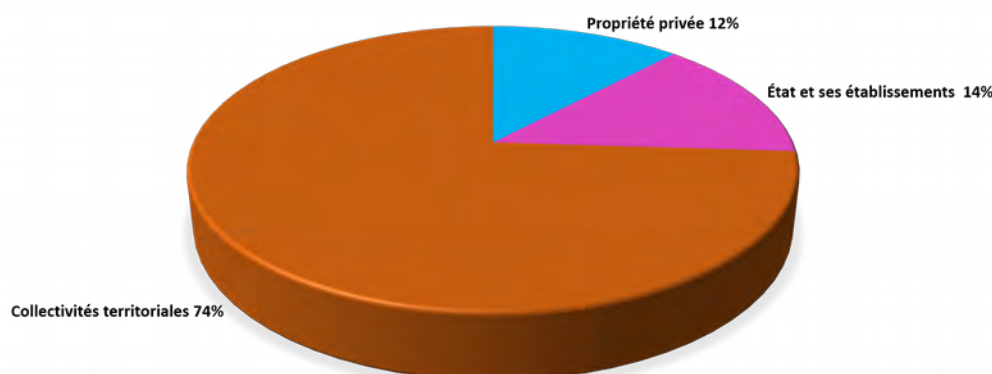
Deux objets mobiliers ont fait l'objet d'une décision de déclassement. Une décision d'abrogation de classement a été prise dans le cadre de la révision de la protection d'un bien improprement classé en tant qu'objet mobilier, ayant le statut d'immeuble par nature.

26 arrêtés de classement concernent des objets mobiliers propriétés publiques :

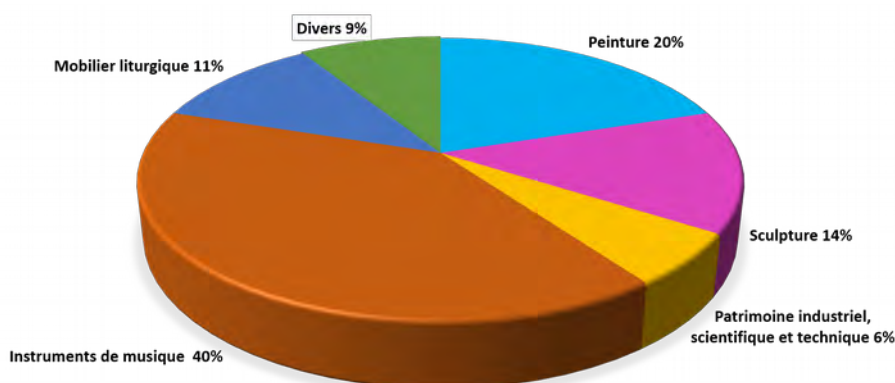
- 23 arrêtés concernent des objets appartenant à des collectivités territoriales ou à leurs établissements publics ;
- 3 arrêtés concernent des objets propriétés de l'État ou d'un établissement public de l'État.

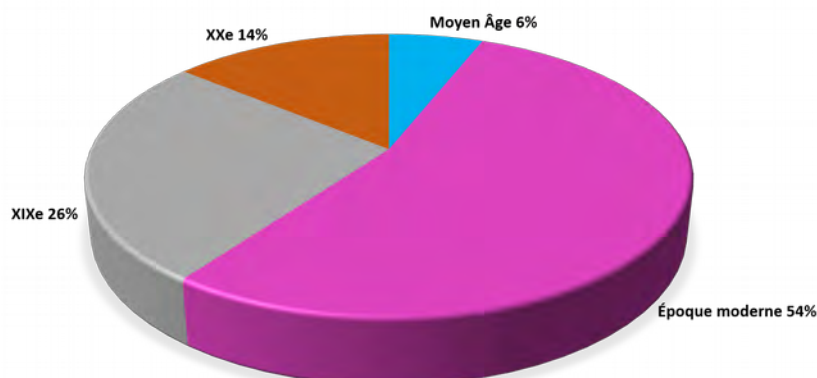
4 arrêtés de classement, ainsi que l'arrêté de création d'une servitude de maintien dans les lieux, concernent des objets mobiliers propriétés privées.

Répartition des objets mobiliers classés MH en 2021 par type de propriété



Répartition des objets mobiliers classés MH en 2021 par typologie

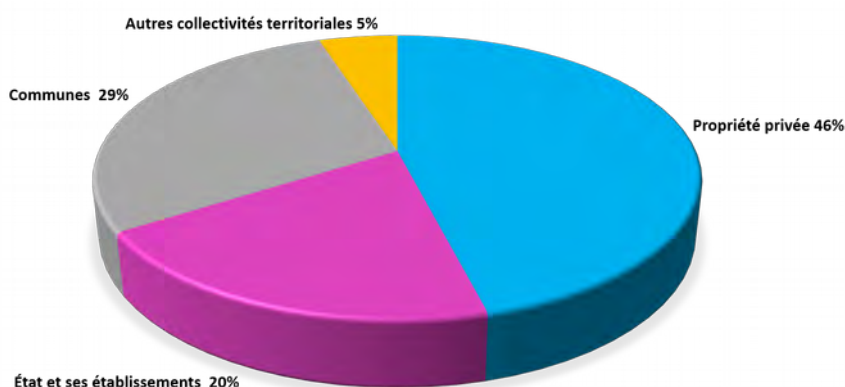
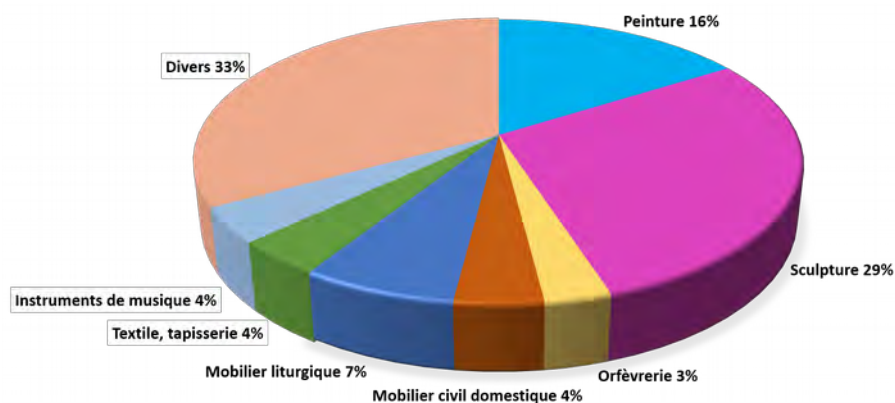


Répartition des objets mobiliers classés MH en 2021 par période**Décisions d'inscription**

2 063 décisions d'inscription d'objets mobiliers au titre des monuments historiques ont été prises en 2021.

Ces décisions concernent 1 118 objets mobiliers propriétés publiques, dont 422 appartenant à l'État et 696 à des collectivités territoriales.

945 objets mobiliers inscrits au titre des monuments historiques en 2021 sont en mains privées.

Répartition des objets mobiliers inscrits MH en 2021 par type de propriété**Répartition des objets mobiliers inscrits MH en 2021 par typologie**

Quelques exemples d'objets mobiliers classés en 2021

Canoë de mer micmac

Bâtiment de la Quarantaine, Miquelon-Langlade (Saint-Pierre-et-Miquelon)

Arrêté du 22 février 2021 <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM97500019>

Il s'agit de la reconstitution d'un canoë traditionnel des Micmacs, peuplade amérindienne installée en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

Ils l'utilisaient pour rallier Miquelon depuis Terre-Neuve.

Ce canoë a été réalisé en reprenant les mêmes matériaux et techniques qu'il y a plusieurs siècles.

Son caractère d'*unicum* a motivé son classement.



Crédit photographique : DRAC Bretagne CRMH

Remorqueur-pousseur Triton 25

Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)

Arrêté du 5 octobre 2021 <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM78002288>



Crédit photographique : DRAC Île-de-France CRMH

Commandé en 1952 au chantier naval de Petite Synthe (Nord), le remorqueur *Triton 25*, destiné au remorquage des barges, est lancé deux ans plus tard. Il remplace le *Triton 22* coulé lors d'un bombardement aérien à Creil (Oise) en 1944.

Sa construction s'inscrit dans le mouvement de redémarrage de l'économie française après les destructions de la Seconde Guerre mondiale.

Objets mobiliers classés conservés dans la maison de Louis Carré

Bazoches-sur-Guyonne (Yvelines)

Arrêté du 26 avril 2021 (Création d'une servitude de maintien dans les lieux) <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM78001299>

La maison du marchand d'art Louis Carré, élevée de 1956 à 1959, est l'œuvre de l'architecte finlandais Alvar Aalto, qui en a également dessiné le mobilier.

L'immeuble et son mobilier ont été classés respectivement en 1996 et 2014.

La qualité et la cohérence de l'ensemble formé par la maison et son mobilier ont justifié la création d'une servitude de maintien dans les lieux pour celui-ci.



Crédit photographique : DRAC Île-de-France CRMH

Orgue de tribune

Église Saint-Maximin à Metz (Moselle)

Arrêté du 11 mars 2021 <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM57000757>

Le buffet d'orgue était déjà classé par arrêté du 18 avril 1874. En 2021, la partie instrumentale a été classée à son tour, permettant ainsi d'harmoniser la protection de l'ensemble.

L'instrument original, exécuté dans les années 1730 pour l'abbaye Saint-Clément de Metz, est installé dans l'église Saint-Maximin de Metz depuis 1792. Après de nombreuses interventions, la partie instrumentale est refaite en 1969 par le facteur d'orgues Alfred Kern, qui réutilise la tuyauterie de l'Ancien Régime et quelques jeux du XIX^e siècle. Synthèse entre les styles classique français et baroque allemand, l'instrument reconstruit est muni d'une traction mécanique. Il est l'un des ouvrages les plus aboutis de ce facteur d'orgues. L'instrument est aujourd'hui utilisé par la classe d'orgue du conservatoire de Thionville.



Crédit photographique : DRAC Grand-Est CRMH

Groupe sculpté figurant saint Georges terrassant le dragon et la princesse

Église Saint-Georges, Vinneuf (Yonne)

Arrêté du 14 janvier 2021 <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM89004792>



Crédit photographique : DRAC Bourgogne-Franche-Comté CRMH

Ce groupe sculpté en pierre polychromée, daté du début du XVI^e siècle, se caractérise par sa monumentalité et la rare représentation de la princesse tenant l'agneau dans ses bras, ainsi que par la représentation de saint Georges avec une lance et non une épée, comme dans de nombreuses œuvres.

Le groupe a été restauré et repeint dans le cadre d'une vaste campagne de restauration de l'église et de son mobilier, lancée en 1900 à l'initiative du curé de la paroisse.

Tableau, Vierge à l'Enfant avec le jeune saint Jean-Baptiste

Église Saint-Félix, Champigny-en-Beauce (Loir-et-Cher)

Arrêté du 30 juin 2021

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM41001036>

Initialement considéré comme une copie du XIX^e siècle d'après Sandro Botticelli (1445-1510) et inscrit au titre des monuments historiques comme tel en 1972, ce tableau a fait l'objet d'une étude et d'une restauration réalisée par le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), dans le cadre de la préparation de l'exposition monographique sur l'artiste organisée au musée Jacquemart-André à Paris (10 septembre 2021 – 24 janvier 2022).

Cette étude a montré qu'il s'agissait d'une œuvre originale réalisée dans les années 1505-1510, qui peut être attribuée à l'atelier de Sandro Botticelli.



Crédit photographique : DRAC Centre-Val-de-Loire
CRMH

Ministère de la Culture / Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Service du patrimoine

Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Bureau de la protection des monuments historiques

Édition achevée le 16 février 2023

Directeur de la publication : la sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Dépôt légal 1er trimestre 2023 – ISBN 978-2-11-167958-0